

**Assemblée générale**

Distr. générale
2 décembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session**Deuxième Commission**

Point 94 d) de l'ordre du jour

**Poursuite de la mise en oeuvre du Programme
d'action pour le développement durable
des petits États insulaires en développement**

**Lettre du 10 novembre 2003, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent du Cap-Vert
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final de la Réunion préparatoire régionale des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à Praia (Cap-Vert), du 1er au 5 septembre 2003 (voir annexe). Au nom des pays qui ont participé à cette réunion, je vous demanderais de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale au titre du point 94 d) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur
(Signé) Luis **da Fonseca**



**Annexe à la lettre du 10 novembre 2003, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent du Cap-Vert
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport de la Réunion préparatoire régionale
des petits États insulaires en développement de l'Atlantique,
de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine
méridionale chargée d'examiner les progrès accomplis
dans la mise en oeuvre du Programme d'action
pour le développement durable des petits États insulaires
en développement**

Introduction

1. La Réunion préparatoire régionale des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, s'est tenue à Praia (Cap-Vert), du 1er au 5 septembre 2003.
2. Elle était organisée par le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies et était accueillie par le Cap-Vert; elle a bénéficié du généreux soutien du Danemark, de la Nouvelle-Zélande et des Pays-Bas.
3. La Réunion a été ouverte par Mme Maria de Fatima Lima Veiga, Ministre cap-verdienne des affaires étrangères, de la coopération et des communautés. L'Ambassadeur Jagdish Koonjul, Président de l'Alliance des petits États insulaires, a fait un discours liminaire. Les participants ont élu l'Ambassadeur du Cap-Vert Luis Fonseca à la présidence, ainsi que le représentant de Maurice Stateeaved Seebaluck en tant que modérateur.
4. Les pays ci-après étaient représentés à la Réunion : Cap-Vert, Comores, Maldives, Malte, Maurice, Seychelles et Singapour. Chypre, la Guinée-Bissau et Sao Tomé-et-Principe s'étaient excusés.
5. L'Allemagne et le Portugal étaient représentés par des observateurs.
6. Les organisations internationales, régionales et nationales suivantes étaient représentées : Alliance des petits États insulaires, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDSNet), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Commission de l'océan Indien, Organisation internationale de la francophonie, Centre d'écologie et de développement de la West Indies University, Secrétariat du Commonwealth, Forum mondial des océans, Coasts and Islands (Université du Delaware), secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et de nombreuses ONG cap-verdiennes.

Résumé des conclusions et recommandations

7. Les participants ont entendu des exposés détaillés sur les rapports d'évaluation nationaux déjà établis et des aperçus généraux sur les rapports encore à établir, décrivant les progrès réalisés en matière de développement durable dans la région, les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade et les questions nouvelles et émergentes. Ils ont également réfléchi aux moyens et aux méthodes susceptibles d'améliorer la coopération régionale. Ils ont examiné les contraintes qui sont propres aux îles de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale et n'existent pas dans d'autres groupes régionaux de l'Alliance des petits États insulaires. Ils ont pris acte de la diversité des îles de la région, caractérisées par la dispersion géographique et des écarts de développement qui se reflètent dans les différents degrés de mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade dans la région.

8. Les participants ont félicité Chypre et Malte de leurs progrès sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne et ont invité les deux pays à inclure des projets pour les petits États insulaires en développement dans leurs futurs portefeuilles d'aide au développement.

9. Les participants ont entendu un exposé sur l'état d'avancement du projet du PNUE intitulé Perspectives mondiales en matière d'environnement, et sont convenus de rebaptiser la brochure de la région « Rapport des petits États insulaires en développement de l'Atlantique et de l'océan Indien ». Ils ont également eu des détails sur le site Web intersectoriel Barbade+10 de l'UNESCO, « La voix des petites îles ».

10. Les représentants ont eu une discussion approfondie sur la vulnérabilité des petits États insulaires en développement. Avec la collaboration d'un groupe d'experts spécialement invités, ils ont analysé les perspectives et les questions liées à cette situation et ont étudié des propositions qui pourraient rendre les îles plus résilientes.

11. Les délégués ont pris note de l'aide que devait prochainement apporter le PNUD, le PNUE et le Secrétariat du Commonwealth pour achever l'établissement des rapports d'évaluation nationaux, ainsi que des offres de soutien présentées par les organisations internationales et régionales à la réunion. Ils ont également remercié le Gouvernement et le peuple du Cap-Vert de la qualité de leur accueil et de leur chaleureuse hospitalité.

Réussites et défis persistants dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale

12. Les participants ont noté que les petits États insulaires en développement de la région avaient enregistré des résultats inégaux dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade. Des efforts considérables ont été déployés au niveau national. Cependant, l'appui international n'a pas été à la hauteur des promesses, d'où un handicap supplémentaire pour la mise en oeuvre du Programme d'action. Les participants ont donc décidé que la réunion internationale de Maurice devait aboutir à un plan de mise en oeuvre ciblé précisant également les moyens prévus à cette fin, en sus de la déclaration politique.

13. Certains pays ont essayé d'incorporer ou d'introduire une optique intégrée du développement dans leur droit interne, dans une perspective de préservation et de gestion de leur base de ressources naturelles, en particulier de leurs zones côtières et de leurs ressources marines, étant donné que les petits États insulaires en développement sont les gardiens de vastes étendues océaniques. La plupart des pays ont créé des mécanismes nationaux de surveillance ou de mise en oeuvre pour le développement durable, souvent aux plus hauts niveaux décisionnels. Il reste cependant beaucoup à faire pour associer l'élaboration des politiques et la prise de décisions dans un même processus intégré.

14. Il a été observé lors de l'examen des rapports d'évaluation nationaux que certains petits États insulaires en développement de la région s'efforçaient de faire le lien entre la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade et les objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont été encouragés à continuer d'établir les liens appropriés.

15. Les petits États insulaires en développement de la région ont fait état de progrès dans la ratification des instruments pertinents, y compris les accords multilatéraux sur l'environnement, et de leurs efforts pour inscrire leurs actions dans des stratégies nationales de développement durable.

16. Les participants ont salué les efforts déployés dans la région pour associer toutes les parties prenantes, dont le secteur privé, à la mise en oeuvre des politiques et des mesures en faveur du développement durable.

17. Les stratégies nationales de développement prennent mieux en compte les priorités du développement durable dans certains domaines tels que l'aménagement du territoire.

18. L'élaboration des plans d'action pour faire face au changement climatique et le recensement des sites les plus vulnérables ont continué, et certains pays sont passés à la phase des mesures d'application, en particulier d'adaptation. Tous les pays de la région ont présenté leur communication nationale initiale au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les participants ont souligné que, compte tenu du risque accru lié aux conséquences néfastes du changement climatique dans la région Atlantique, océan Indien, Méditerranée et mer de Chine méridionale, la communauté internationale devait de toute urgence ratifier et appliquer pleinement le Protocole de Kyoto, prendre des mesures supplémentaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et soutenir les mesures d'adaptation prises par les petits États insulaires en développement.

19. Certains pays ont mis en place des systèmes nationaux d'alerte rapide et élaboré des plans de préparation aux catastrophes, notamment des plans d'urgence nationaux et régionaux en cas de marée noire. Mais les capacités nationales ne sont sans doute pas suffisantes pour faire face à la multiplication des événements climatiques extrêmes et aux coûts associés au relèvement, nonobstant l'existence de fonds spéciaux dans certains pays. À cet égard, les participants ont préconisé une assistance internationale accrue pour la création de capacités nationales de préparation en cas de catastrophes naturelles et d'atténuation des effets, ainsi que des régimes de réassurance pour les petits États insulaires en développement.

20. Bien que certains pays aient accompli des progrès notables dans l'élaboration mais aussi la mise en oeuvre de politiques et de programmes de gestion des déchets, la plupart des petites îles de la région ont les plus grandes difficultés, faute de

moyens financiers et techniques suffisants, à régler les problèmes dans ce domaine, et la pénurie de sites d'entreposage et d'élimination ne fait qu'ajouter au problème. Il faut donc élaborer des stratégies de gestion technique à base de réduction de la production de déchets, de recyclage et de reconversion, adaptées à leur échelle. L'intégration de la gestion des déchets dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement pourrait être synonyme d'économies substantielles, de préservation de ressources naturelles rares et de production énergétique non polluante. Les participants ont appelé la communauté internationale à appuyer la mise au point et l'application de technologies adaptées aux petits États insulaires et basées sur ces approches intégrées.

21. Tous les petits États insulaires de la région ont ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et les conventions et plans d'action du PNUE concernant les mers régionales dans leur sous-région. Le secteur des pêches demeure une source importante de recettes d'exportation pour de nombreuses petites îles de la région, dont plusieurs ont également signé l'Accord sur les dispositions relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons. Les participants ont cependant souligné que la mise en oeuvre de ces instruments continuait de souffrir d'un manque de moyens financiers et de capacités. Ils ont également déploré des difficultés persistantes qui tiennent aux législations et aux règles internationales en vigueur. Les points préoccupants mentionnés ont été la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, la surveillance et le contrôle des zones économiques exclusives respectives des pays, les zones relevant de leur juridiction nationale pour la gestion desquelles les petits États insulaires en développement continuent de demander une coopération régionale et internationale au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Les participants ont également noté les difficultés rencontrées en matière de surveillance et d'évaluation des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrants. Ils ont recommandé à cet égard que les mécanismes régionaux de gestion des pêches soient renforcés, ou qu'ils soient mis en place là où ils n'existent pas, de manière à appuyer les efforts que font les petits États insulaires en développement de la région pour conserver et gérer cette précieuse ressource. Les participants ont estimé que la communauté internationale devait apporter une assistance supplémentaire pour l'élaboration et la mise en place des mécanismes de surveillance et de contrôle, et pour l'acquisition d'instruments d'analyse et d'évaluation des stocks de poisson.

22. Bien que certains pays de la région aient adopté des politiques et des réglementations pour l'aménagement intégré des zones côtières, les participants ont été d'avis que ces dispositifs devaient être étoffés et pleinement appliqués, et qu'ils devaient être introduits là où ils n'existent pas. Ils ont souligné à cet égard la nécessité de mettre en place des organes nationaux chargés de faire appliquer la réglementation et de les consolider. Ils ont cité un certain nombre d'éléments importants à prendre en compte dans l'aménagement intégré des zones côtières – érosion des plages, extraction du sable, conservation et protection des barrières de corail, si primordiales pour la survie des îles, l'autre enjeu important étant la réduction des sources de pollution terrestre, qui doit être intégrée dans les politiques d'aménagement des zones côtières.

23. Tous les petits États insulaires en développement (PEID) de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale continuent d'avoir des problèmes de gestion de l'eau tenant en partie à la pénurie d'eau, à son captage et à son stockage, ainsi qu'aux fuites des systèmes

de distribution. Ils ont tenté d'y remédier en améliorant la collecte de l'eau de pluie, la conservation de l'eau et en introduisant des technologies novatrices de récupération de l'eau. Toutefois, augmenter l'approvisionnement en eau ne suffira pas à régler les problèmes de ces États, ils doivent aussi renforcer les institutions intéressées et appliquer certaines techniques de gestion. Certains des PEID de cette région ont mis en oeuvre de telles mesures dans le cadre de plans de gestion de l'eau.

24. Il a été noté que beaucoup de ces États avaient de graves problèmes liés à l'eau, à la dégradation des sols et à la désertification. À cet égard, il a également été noté que nombre d'entre eux avaient avancé dans l'application des principaux documents adoptés à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Toutefois, ils ont présenté trop peu de propositions de financement dans le cadre de l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique et de la Convention sur la diversité biologique. Ils doivent porter à son maximum leur accès aux ressources disponibles au titre de l'application de ces conventions. Prenant note du fait que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a été chargé du mécanisme financier de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ils se félicitent de pouvoir utiliser les ressources financières et techniques du Fonds pour élaborer et exécuter des projets de lutte contre la dégradation des sols, tout en soulignant que des ressources supplémentaires leur seront nécessaires pour mener à bien leurs plans d'action nationaux. Il a également été noté qu'il fallait adopter une approche intégrée pour lutter contre la désertification, les changements climatiques et les autres problèmes environnementaux de dimensions mondiales.

25. Beaucoup de petits États insulaires en développement ont besoin de bases de données sur l'occupation des sols aux fins de la planification du développement durable. Certains d'entre eux en ont déjà créé dans le cadre de leur stratégie nationale de développement mais la plupart en sont empêchés par le manque de ressources techniques et financières et par l'insuffisance de leur formation dans le domaine de la télédétection et de leur accès aux données en la matière. Pour concilier les intérêts divergents en matière d'occupation des sols, ces États devront intégrer leur priorité et politiques dans ce domaine à la planification nationale du développement.

26. Dans de nombreux petits États insulaires en développement de la région, des pratiques agricoles destructrices et une mauvaise gestion des bassins versants ont abouti à une grave dégradation des sols, y compris des zones côtières et des récifs coralliens. Les participants à la réunion ont recommandé que des mécanismes appropriés soient établis aux niveaux national et régional afin de renforcer les capacités locales et d'améliorer la gestion des bassins versants et les pratiques agricoles, notamment en adoptant des techniques d'épandage de l'engrais et de lutte antiparasitaire adaptées à la situation.

27. Le coût de l'énergie a des conséquences graves sur la situation économique et financière des petits États insulaires en développement de la région et entrave leurs efforts de développement. Le coût élevé de leur dépendance par rapport aux combustibles fossiles les a poussés à adopter d'autres sources d'énergie et à prendre des mesures pour mieux utiliser et conserver l'énergie. Certains d'entre eux ont opté

pour une utilisation novatrice des sources d'énergie locales, notamment des déchets agricoles et de l'hydroélectricité et l'utilisation expérimentale des énergies solaire et éolienne se poursuit. Plusieurs petits États insulaires en développement de la région ont évalué leur potentiel en matière d'énergies renouvelables. Toutefois, le défi que représente une utilisation complète des sources naturelles d'énergie renouvelable devra être examiné de manière plus approfondie, notamment en ce qui concerne les technologies de conversion de l'énergie thermique des mers, et exigera des investissements, des transferts de technologie et un renforcement des capacités à la mesure des petits États insulaires en développement. Il faut élaborer un programme énergétique pour ces pays et créer des institutions régionales de recherche et de soutien technique, ou les renforcer. À cet égard, il est indispensable de créer un mécanisme de financement consacré au développement de l'énergie renouvelable et au renforcement de l'efficacité énergétique dans ces États, en particulier afin qu'ils puissent faire face au coût relativement élevé de mise en place des projets dans le domaine de l'énergie renouvelable. Les participants à la réunion ont considéré que les banques de développement régionales pouvaient jouer un rôle important, en particulier en appuyant les transferts de technologies.

28. Le tourisme contribue considérablement à la croissance économique des petits États insulaires en développement. Les participants à la réunion ont toutefois estimé que ce secteur était trop vulnérable aux perturbations exogènes. Ils ont également souligné qu'il mettait à contribution d'autres secteurs de l'économie, notamment les transports et les communications, les infrastructures et l'emploi. Nombre de ces États ont mis au point des plans nationaux de développement touristique viable. Ils doivent faire des efforts continus pour maintenir l'équilibre voulu entre le développement du tourisme et celui des autres secteurs économiques, tout en conservant leur capacité d'accueil. Ils ont fixé des limites à l'expansion future du tourisme compte tenu de l'importance de la diversification et de la stabilité économiques. L'élaboration de politiques en faveur d'un tourisme durable et leur mise en oeuvre doivent être renforcées, et un soutien financier et technique des partenaires de développement pourrait être nécessaire, notamment un appui aux établissements de formation.

29. Il est admis qu'il y a de nombreuses possibilités de développer l'écotourisme dans les petits États insulaires en développement. L'écotourisme peut aider ces États à protéger et à conserver leurs ressources naturelles et leur diversité biologique, et il peut contribuer à la mise en oeuvre de plans d'action en faveur de la diversité biologique. Il devrait donc faire partie intégrante des programmes nationaux de développement touristique. Les participants à la réunion ont donc conclu qu'il était impératif d'aider les petits États insulaires en développement de la région à élaborer des outils et des mécanismes de gestion adaptés à leur situation nationale, et que la communauté internationale doit reconnaître la contribution que l'écotourisme peut apporter à ces États. Tous les plans d'action en faveur de l'écotourisme au niveau international doivent accorder une attention particulière à la situation des petits États insulaires en développement et à leurs difficultés.

30. Les participants à la réunion ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer la stabilité et la résistance des petits États insulaires en développement de la région par des efforts accrus de diversification économique et de planification intégrée. À cette fin, ces États ont souligné qu'il était possible de développer davantage les ressources marines, le tourisme, les technologies de l'information et de la

communication et les autres secteurs de services, et qu'il fallait étudier la possibilité de créer des entreprises culturelles.

31. Les participants à la réunion ont souligné que les pays de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale avaient des cultures particulières susceptibles d'attirer le tourisme culturel. Il s'agit d'une ressource peu mise en valeur qui doit être incorporée aux plans nationaux de développement touristique.

32. Tous les petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale ont ratifié la Convention sur la diversité biologique et ont lancé des plans stratégiques nationaux en faveur de la diversité biologique, créé des réserves naturelles nationales et établi des zones protégées. Le renforcement des capacités, l'éducation et la sensibilisation du public, qui sont nécessaires afin de faire comprendre au plus grand nombre l'importance de la protection de la diversité biologique et de sa gestion durable, ne sont pas encore suffisantes. Il faut également établir des protocoles et des réglementations efficaces afin de décourager et de prévenir le biopiratage et de mettre les résultats des recherches menées par les pays de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale au service des populations locales.

33. Les participants à la réunion ont pris note de la volonté des petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale de renforcer leur capacité institutionnelle en adoptant des politiques et des législations nationales adaptées. Ils ont reconnu que les capacités institutionnelles de la plupart d'entre eux étaient faibles, ce qui affectait leur capacité d'appliquer les accords internationaux et d'en influencer l'élaboration. À cet égard, il leur était particulièrement difficile de participer efficacement aux travaux d'élaboration des règles et des accords adoptés dans le cadre de l'OMC et de faire entendre leur voix au sujet des effets potentiels de l'application de ceux-ci dans leurs propre pays. Les participants à la réunion ont souligné qu'il était nécessaire que la communauté internationale renforce les capacités des pays de la région afin que ceux-ci puissent honorer leurs engagements. Les délégations se sont félicitées de l'initiative du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et du West Indies Center for Environment and Development visant à renforcer les outils de négociation des petits États insulaires en développement avant la réunion internationale qui doit se tenir à Maurice.

34. On a estimé que la coopération régionale entre les petits États insulaires en développement était un important outil de promotion du développement durable. Toutefois, pour la plupart des petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, cette coopération était limitée, en particulier du fait de leur isolement géographique et du manque de capacités au niveau régional. Les participants ont estimé qu'il fallait créer un mécanisme régional d'appui. En l'absence d'institution régionale de ce type, ils ont décidé que la Commission de l'Océan Indien serait désignée en tant qu'organisme régional provisoire chargé de faciliter et de coordonner, pour les petits États insulaires en développement de la région, les préparatifs de la réunion internationale prévue à Maurice, sous réserve de l'approbation de son conseil. Ils ont également souligné que, pour pouvoir mener à bien cette mission, la Commission devait absolument être renforcée et ont demandé

à la communauté internationale de fournir des ressources financières à cette fin. En outre, ils ont décidé de poursuivre la définition et l'évaluation des capacités existantes en vue de la création d'un mécanisme régional.

35. Les participants à la Conférence de la Barbade ont pris note de la création d'une nouvelle structure de coopération entre petits États insulaires en développement, le Singapore Environment Institute. Les représentants de l'Institut ont réaffirmé l'engagement de celui-ci en faveur de la coopération dans cette région et ont suggéré que des partenariats soient établis avec des organisations et des pays le soutenant. Les participants ont salué cette importante initiative lancée par le Gouvernement singapourien et encouragé tous les petits États insulaires en développement à tirer le meilleur parti des possibilités offertes par l'Institut en les invitant à collaborer avec la communauté internationale.

36. Les pays de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale continuent d'avoir des problèmes dans les transports et la communication, en particulier les petits États insulaires archipélagiques. Plusieurs petits États insulaires de la région rencontrent des difficultés dans d'autres secteurs économiques car les infrastructures et les services nationaux et internationaux dans le domaine des transports ne sont pas adaptés. Les participants à la réunion ont pris note des mesures prises pour entretenir et pour compléter les infrastructures existantes. Plusieurs petits États insulaires en développement se sont engagés à intégrer complètement les technologies de l'information et de la communication dans l'infrastructure de production de leur économie et dans leurs services gouvernementaux. Il subsistait toutefois des lacunes importantes en ce qui concerne la couverture et l'accès de la majorité de la population. Les participants à la réunion ont donc vivement encouragé la communauté internationale à fournir une aide dans ce domaine aux petits États insulaires en développement.

37. L'utilité de la contribution apportée par le Réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDSNET) a été soulignée. Il devait toutefois être encore considérablement renforcé et perfectionné, en particulier le portail en français. Les participants à la réunion ont également décidé que les petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale recommanderaient des améliorations des services de SIDSNET, et ils ont décidé de mettre à jour régulièrement les informations les concernant qu'ils diffusent par SIDSNET. Ils ont également recommandé que SIDSNET et l'initiative Small Island Voice de l'UNESCO renforcent leur coopération, afin que la collecte et la diffusion de l'information sur les questions relatives aux petits États insulaires en développement soient exhaustives et cohérentes.

38. Les participants à la réunion ont souligné l'influence importante que la science et la technologie pouvaient avoir sur l'efficacité des stratégies de développement durable. Ils ont pris note du fait que certains petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale avaient réussi à renforcer la place de la science et de la technologie dans leur économie. Ils ont estimé que la recherche dans les sciences et les technologies devait être renforcée et qu'il fallait augmenter les transferts de technologies utiles aux petits États insulaires en développement. Ils ont considéré qu'il serait particulièrement utile à ces États de coopérer dans ce domaine.

L'expérience des petits États insulaires en développement des autres régions pouvait également être utile.

39. Plusieurs petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale ont pris des mesures pour remédier à leurs problèmes de ressources humaines en améliorant l'éducation et la formation. Pour ces pays, fonder la mise en valeur des ressources humaines sur des bases solides, compte tenu de la situation et des besoins locaux, était une priorité majeure. Certains d'entre eux avaient accru le nombre d'enseignants par étudiants et amélioré le taux de fréquentation scolaire. L'amélioration du taux d'alphabétisation et de la formation des ressources humaines continuait de se heurter au manque de ressources financières. Un autre problème majeur tenait à ce qu'il était difficile de retenir du personnel qualifié dans la région. Les participants à la réunion ont convenu qu'il fallait prendre de nouvelles mesures afin d'inciter la main-d'œuvre locale qualifiée à rester. Créer une liste d'experts des petits États insulaires en développement ou une banque des compétences pourrait également contribuer à enrayer l'exode des compétences. La communauté internationale a été encouragée à appuyer ces efforts en fournissant des ressources financières et techniques. Les participants à la réunion ont également proposé à la communauté internationale d'utiliser les compétences des petits États insulaires en développement lors de l'exécution de projets, en particulier des projets les concernant.

Nouveaux problèmes

40. Les participants à la réunion ont reconnu l'importance croissante que revêtait la question de la sécurité sous tous ses aspects pour la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale. Des événements récents ont mis en lumière la vulnérabilité des secteurs les plus porteurs de l'économie de la région. Mise devant l'obligation de régler les nouveaux problèmes de sécurité, la région n'en est que plus affaiblie. Aucun pays ne peut déroger aux obligations qui lui incombent au titre de la résolution 1373 du Conseil de sécurité. On a noté qu'en s'efforçant de s'acquitter de ces obligations, les petits États insulaires en développement, notamment ceux qui ont de vastes étendues côtières et les États archipels, se sont heurtés à des difficultés particulières.

41. L'apparition de maladies hautement transmissibles et de maladies à vecteur a freiné l'essor économique et social des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale. En réussissant à endiguer ces maladies, les petits États de la région ont certes amélioré leur capacité d'adaptation, mais ils peuvent aller plus loin en renforçant l'infrastructure et les services de santé, ce qui leur permettrait de planifier des opérations de manière intégrée. Il a été souligné à cet égard qu'il fallait faire davantage appel aux établissements de soins et de recherche qui devraient par ailleurs coopérer entre eux.

42. Les participants à la réunion ont reconnu que lors de la Réunion internationale, les petits États insulaires en développement avaient la possibilité de revendiquer un traitement spécial en raison de leurs handicaps et faiblesses structurels. Deux aspects ont été jugés particulièrement importants dans le traitement spécial à réserver aux petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale : i) il importe de

défendre l'accès préférentiel aux marchés et de prendre en compte les problèmes particuliers qui se posent aux petits États insulaires en développement dans les négociations commerciales; ii) la vulnérabilité économique d'un pays doit être considérée comme un important critère qui lui vaut d'être classé parmi les pays les moins avancés, sachant que ceux qui présentent la plus grande probabilité d'en faire partie sont les petits États insulaires en développement. Le reclassement du Cap-Vert et des Maldives parmi les pays les moins avancés devait assurément s'inscrire dans cette perspective.

43. De l'avis des participants à la réunion, la vulnérabilité des petits États insulaires en développement était une cause entendue. Il était nécessaire d'élaborer et d'appliquer des mesures visant à renforcer leur capacité d'adaptation de façon à régler complètement ce problème de vulnérabilité. Il leur fallait pour cela diversifier leur économie et régler les problèmes de sécurité.

44. Les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale ont réaffirmé leur attachement au principe de la bonne gouvernance, préalable indispensable à leur développement durable et au renforcement de leur capacité d'adaptation.

45. Tout en reconnaissant que le développement durable relève au premier chef de la responsabilité des gouvernements des petits États insulaires en développement, le Programme d'action de la Barbade souligne l'importance du partenariat et de l'appui internationaux. Les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale ont appelé au respect de ces principes aux fins de la pleine mise en oeuvre du Programme d'action. L'appui international est nécessaire pour :

- Sensibiliser le public au développement durable;
- Faire en sorte que les principes du développement durable soient pris en compte dans tous les aspects des stratégies nationales de développement;
- Faire en sorte que les décisions relatives au développement durable soient prises en concertation;
- Améliorer les systèmes de collecte de données afin de pouvoir suivre les progrès du développement durable;
- Mobiliser des ressources;
- Mettre en place les mécanismes pour coordonner la réalisation des objectifs déclarés;
- Coordonner l'application des instruments multilatéraux relatifs au développement durable.

Les participants à la réunion ont demandé le renforcement des structures internationales qui aident les petits États insulaires en développement à :

- Nouer des alliances stratégiques pour surmonter les obstacles liés à leur taille;
- Se doter de nouveaux moyens d'action;
- Élaborer des stratégies de concurrence;
- Contribuer à l'instauration d'un environnement macroéconomique stable;

- Diversifier leur production;
- Devenir moins dépendants des énergies importées;
- Renforcer leurs capacités de gestion des ressources marines;
- Maîtriser l'outil informatique;
- Développer l'enseignement;
- Mettre en place des plans de réassurance;
- Mettre à profit les compétences des émigrés; et
- Coopérer avec d'autres petits États insulaires en développement.

46. Les participants à la réunion ont constaté que les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale avaient des difficultés, pour des raisons tenant aux procédures de décaissement, à obtenir le versement de l'aide au titre de l'assistance multilatérale. Par ailleurs, les obligations en matière de présentation de rapports imposées par les principaux mécanismes de financement peuvent s'avérer très coûteuses pour ces États. Il faudrait par conséquent simplifier les procédures de versement de l'aide en tenant compte de leur situation particulière.

Partenariat de type II

47. Au cours de la réunion, trois exposés ont été présentés sur des partenariats de type II dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale (Groupe des petits États insulaires en développement, Institut singapourien pour l'environnement, Centre pour l'environnement et le développement de l'Université des Antilles). On a toutefois noté que ce type d'initiatives n'était pas assez répandu dans la région. Étant donné l'importance du partenariat dans l'exécution des programmes de développement durable, les participants à la réunion ont souhaité davantage d'initiatives de ce type et ont encouragé les partenaires potentiels à s'investir dans la région.

Questions à prendre en compte dans les préparatifs

48. Les participants à la réunion ont réaffirmé qu'il importait que l'établissement des rapports d'évaluation nationaux soit achevé dans les meilleurs délais. Il a également été convenu que la Commission de l'océan Indien travaillerait avec le Président de l'Alliance des petits États insulaires à l'élaboration d'un rapport sur la situation de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale en s'appuyant sur les rapports d'évaluation nationaux. Ces derniers devraient être terminés avant la fin d'octobre 2003, de façon que le rapport sur la situation régionale puisse être élaboré et présenté avant la fin de novembre 2003. L'idée d'organiser une réunion spéciale consacrée à l'établissement de la version finale de ce rapport a été bien accueillie et l'appui de la communauté internationale a été sollicité à cet effet.

49. Les participants à la réunion ont décidé que le projet de rapport sur la situation de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, dont la structure est décrite en appendice au présent rapport, porterait sur tous les chapitres du Programme d'action de la Barbade, y compris les nouveaux problèmes liés à tous les aspects de la sécurité. Ce rapport jouera un rôle

important lors de la réunion préparatoire interrégionale qui doit se tenir à la Barbade en janvier 2004 en aidant l'Alliance à formuler sa position aux fins des négociations.

50. On a souligné qu'il importait que la société civile participe à la Réunion internationale, et notamment à l'organisation de la Réunion. Il fallait également solliciter un appui financier additionnel de la communauté internationale pour l'organisation de la Réunion. Tous les moyens disponibles devaient être utilisés pour mobiliser l'opinion internationale en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement, afin d'assurer la plus grande participation possible à la Réunion internationale.

51. Les participants à la réunion ont demandé au Gouvernement cap-verdien, en sa qualité de président de celle-ci, de faire en sorte que le présent rapport soit distribué en tant que document officiel de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre des préparatifs de la Réunion internationale.

Appendice

Modèle de rapport sur la situation de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale 10 ans après la Conférence de la Barbade

Îles de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale

1. Situation socioéconomique : particularités, problèmes rencontrés et mesures prises.
 - Particularités :
 - Problèmes :
 - Mesures prises :
2. Cadres nationaux pour le développement durable mis en place par les pays de la région
3. Progrès accomplis et problèmes rencontrés dans l'application du Programme d'action de la Barbade : domaines sectoriels et intersectoriels
 - 3.1 Domaines sectoriels : progrès accomplis et difficultés rencontrées
 - 3.1.1 Changements climatiques et élévation du niveau de la mer
 - 3.1.2 Catastrophes naturelles et écologiques
 - 3.1.3 Gestion des déchets
 - 3.1.4 Ressources côtières et marines
 - 3.1.5 Ressources en eau douce
 - 3.1.6 Ressources foncières
 - 3.1.7 Ressources énergétiques
 - 3.1.8 Ressources touristiques
 - 3.1.9 Diversité biologique
 - 3.1.10 Institutions nationales et capacités administratives
 - 3.1.11 Institutions régionales et coopération technique
 - 3.1.12 Transports et communications
 - 3.1.13 Science et technologie
 - 3.1.14 Mise en valeur des ressources humaines
 - 3.1.15 Mise en oeuvre : suivi et examen
 - 3.2 Domaines intersectoriels
 - 3.2.1 Financement et investissement pour le développement durable
 - 3.2.2 Renforcement des capacités et coordination

4. Commerce, investissement, renforcement des capacités et coopération et vulnérabilité des petits États insulaires en développement
 5. Objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et développement durable dans les petits États insulaires en développement
 - 5.1 Élimination de la pauvreté
 - 5.2 Éducation et réduction de la mortalité infantile
 - 5.3 Égalité des sexes et autonomisation des femmes
 - 5.4 VIH/sida, paludisme et autres maladies
 - 5.5 Environnement durable
 - 5.6 Partenariat mondial pour le développement
 6. Problèmes nouveaux et besoins particuliers
-